



On distingue les gabarits de la mise à l'enquête publique sur cette photo, qui ne montre qu'une petite partie de la parcelle concernée. Le bâtiment visible sera conservé. MURIEL ANTILLE

Beauregard: 160 logements et aucune opposition

PAR PASCAL.HOFER@ARCINFO.CH



NEUCHÂTEL Tous les grands projets immobiliers y ont droit: lors de la mise à l'enquête publique, ils font l'objet de plusieurs oppositions au permis de construire. Il en découle des mois, voire des années de procédure.

Tous? Eh bien non! Les 160 nouveaux logements prévus dans le quartier de Beauregard, à Neuchâtel n'ont pas suscité la moindre opposition. «C'est un fait rare pour un projet d'une telle dimension», comme le relève le promoteur, la banque Bonhôte, propriétaire du site concerné. Comment expliquer cette situation? On peut déjà mentionner le fait que la parcelle concernée ne se trouve pas en plein centre-ville, mais à un endroit où il y a (peut-être) moins de propriétaires riverains. C'est le cas du côté ouest, où se trouve le cimetière de Beauregard, propriété de la Ville de Neuchâtel, associée à l'élaboration du projet.

Selon la banque Bonhôte, «la clé de ce succès réside dans la communication initiée avant même le lancement du concours d'ar-

chitecture, fin 2019, et qui se poursuivra d'ailleurs durant la phase de réalisation». Elle parle encore d'«un dialogue constructif avec toutes les parties prenantes».

Pour compenser la diminution des places de stationnement sur le domaine public, la banque mettra 16 places à la disposition des voisins dans l'un des deux parkings souterrains.

Parmi elles, l'Association de quartier Gare-Serrières (AQGS), qui, avant la mise à l'enquête, n'excluait pas de faire opposition (pour être précis, l'association n'aurait pas pu le faire elle-même, elle aurait dû agir via des membres à titre individuel). Mais même à ce moment-là, Christine Guy-Ecabert, présidente de l'AQGS, nous avait confirmé que la banque

Bonhôte avait réussi «à établir un climat de confiance». Aujourd'hui, elle confirme: «Elle a tenu notre association informée de ce projet dès le concours d'architecture.»

Si l'association n'a pas fait opposition, c'est notamment parce qu'elle considère que «ce projet représente une densification acceptable du site et que, en ce qui concerne les options urbanistiques et la dimension des espaces verts, il est de grande qualité».

Et c'est aussi parce que la banque a donné une suite favorable à des demandes de l'AQGS, par exemple en ce qui concerne l'accès, par le voisinage, à quelques-unes des futures installations. Par ailleurs, pour compenser la diminution des places de stationnement sur le domaine public, elle mettra 16 places à la disposition des voisins dans l'un des deux parkings souterrains.

Devisée à 70 millions de francs, la construction des quatre bâtiments prévus devrait débuter dans le courant du premier trimestre 2024.